



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE LENS  
Bureau du développement du territoire  
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI  
☎ 03.21.13.47.33  
✉ beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le 20 JAN. 2015

### Compte rendu de la réunion relative au territoire à risque important d'inondation (TRI) de Lens

Le 25 novembre 2014, s'est tenue une réunion sous la présidence de M. Jean-François ROUSSEL, secrétaire général de la sous-préfecture de Lens, afin de présenter le projet de la stratégie de gestion des risques d'inondation du TRI de Lens aux élus concernés.

La liste des participants est jointe en annexe.

En préambule, M. ROUSSEL indique qu'il s'agit de la 3ème réunion et rappelle les deux précédentes :

- > La 1ère a eu lieu le 9 avril 2013. Il s'agissait d'une réunion d'information, de concertation sur l'application de la directive européenne inondation (directive 2007/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évolution et à la gestion des risques d'inondation). Cette directive prévoit la réalisation de Plans de Gestion des risques d'Inondation<sup>1</sup> (PGRI) avant fin 2015.
- > La seconde a eu lieu le 23 janvier 2014. Le but de la réunion était de :
  - présenter les cartes des zones inondables et les cartes de risque d'inondation
  - présenter la manière d'utiliser les cartes
  - organiser la consultation
  - initier la réflexion sur la stratégie locale

Lors de ces deux réunions l'identification d'une structure locale en charge de l'animation et la coordination de la stratégie locale a été recherchée. Aucune collectivité n'a fait connaître le rôle qu'elle souhaiterait prendre dans cette mission.

**Présentation du projet stratégie de gestion des risques d'inondation de la haute deûle par la DDTM**  
Les différents diaporamas présentés sont joints également en annexe.

Il est proposé d'attribuer le nom « Haute Deûle » à la stratégie du TRI de Lens pour identifier distinctement ce territoire de gestion du risque eu égard à la proximité de Lille (stratégie de la Marque-Deûle) inscrit dans le même bassin versant (la Deûle).

Sur la gouvernance de la gestion des risques d'inondation, la concertation locale avec les parties prenantes, lancée depuis le mois d'avril 2013, n'a pas permis d'identifier à ce jour une structure porteuse de la stratégie locale. Durant la phase transitoire, la stratégie locale est pilotée par les services de l'État, en particulier la DDTM.

<sup>1</sup> Le PGRI fixe les orientations stratégiques et les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations pour le bassin Artois-Picardie.

M. Fontaine, vice-président de la Communauté d'agglomération du douaisis demande d'une part pourquoi a-t-on des difficultés à trouver une structure porteuse et d'autre part, comment assurer une cohérence sur la mise en œuvre des actions entre les deux territoires à risques d'inondation.

Sur le premier point, Mme Renard de la DDTM répond qu'un courrier signé du sous-préfet en date du 19 mai 2014 a été adressé aux présidents de la CALL et CAHC. À ce jour, on ne connaît pas le rôle que ces deux intercommunalités souhaiteraient prendre dans la gestion des risques du territoire du Lensois.

Sur le second point, la continuité hydraulique du réseau canalisé entre les deux TRI nécessitera une action coordonnée et cohérente à l'interface des limites des 2 TRI riverains. Celle-ci pourra être assurée dans le cadre de la gouvernance inter-SAGE.

M. Hurtaux du Conseil général souhaite savoir pourquoi sa collectivité a été associée.

Mme Renard précise que dans une démarche de type PAPI (Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités), les collectivités territoriales sont des partenaires essentiels en termes de gouvernance, de maîtrise d'ouvrage et de financement des programmes.

M. Vandendorren d'Annay-sous-Lens indique qu'un arrêté de catastrophe naturelle a été pris en 1982. Il interroge l'État sur ce qui a été fait depuis, ce qui sera fait et qui va faire quoi ?

M. Roussel se félicite de cette question pertinente, en fait quel diagnostic établi depuis 1982.

Mme Renard répond que ces questions seront à débattre au cours des réunions à venir.

M. Roussel précise qu'il s'agit de partage des compétences.

Mme Valere de la DREAL ajoute qu'actuellement il n'y a pas de document de travail. Le schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) précise les objectifs en milieu naturel alors que le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) donne les orientations et les dispositions. Celles-ci sont intégrées dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

M. Roussel demande combien de communes ont un plan communal de sauvegarde (PCS).

Mme Renard précise que 15 communes disposent d'un PCS dans le périmètre de la stratégie locale.

Afin d'aider les communes dans la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, le Ministère de l'Intérieur a élaboré la documentation suivante :

- le **mémento d'élaboration des PCS "s'organiser pour être prêt"** (42 pages) ce document résume la démarche d'élaboration du PCS ;
- le **guide d'élaboration des PCS** (206 pages) ;
- la **plaquette de présentation pratique du centre d'accueil et de regroupement CARE "organiser le soutien des populations"** (6 pages) cette plaquette comprend également un résumé des fondamentaux du PCS en une page ;
- le **mémento "s'entraîner pour être prêt , les exercices"** (87 pages) ce document fournit une méthodologie d'organisation des exercices et 7 exemples d'exercices à réaliser ;
- un **modèle de PCS** (27 pages ) ce document est le socle minimum nécessaire à la mise en oeuvre d'une organisation de gestion de crise, ainsi qu'un tutoriel pour la rédaction de ce document.

Tous ces documents peuvent être visualisés et téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>

Mme Renard demande qu'un PCS soit réalisé en priorité pour les communes de Harnes, Fouquières-les-Lens et Flers-en-Escrebieux.

M. Roussel explique que ce document pourra être élaboré ou actualisé en groupe de travail.

Mme Trouvé de la DDTM du Nord ajoute que les communes de Flers-en-Escrebieux et Auby, faisant partie du TRI de la haute Deûle, ont été intégrées au périmètre de la Stratégie Locale de Gestion des risques de la Scarpe Aval qui prévoit également un travail d'identification des communes où un PCS s'impose.

#### Calendrier prévisionnel

Trois réunions auront lieu. La 1ère réunion se tiendra en février 2015 afin de présenter les objectifs du groupe de travail.

Le contenu de la stratégie locale devra être validé par le COPIL d'ici fin 2016.

M. Caron de la CAHC demande comment seront organisés les groupes de travail ?

Mme Renard répond qu'il faudra désigner un représentant.

M. Duflos de la commune d'Estevelles s'étonne que sa commune n'apparaît pas alors qu'elle subit des inondations.

Mme Renard demande si ce sont des inondations par ruissellement ? Un pré-diagnostic doit être réalisé.

#### **Relevé de conclusion :**

Pour atteindre les objectifs de réalisation de la stratégie locale de la Haute-deûle, il est proposé de retenir

- le périmètre interdépartemental du TRI (47 communes) comme périmètre de gestion du risque d'inondation.
- deux objectifs :

1. Faire émerger une gouvernance locale de gestion des risques d'inondation

2. Élaboration ou actualisation des plans communaux de sauvegarder en privilégiant les communes de Harnes, Fouquières-les-Lens, Flers-en-Escrebieux où se concentrent près de 1500 habitants sur les 1600 identifiés comme exposés à un risque d'inondation par les cartes du TRI.

Le délai de réalisation de la stratégie locale de la haute Deûle est fixé à juin 2016.

- Organisation d'une réunion avec la CALL et la CAHC par le sous-préfet de Lens.
- Organisation d'un groupe de travail « PCS » par la DDTM du Pas-de-Calais.

Pour le sous-préfet,  
Le secrétaire général,

Jean-François ROUSSEL

## liste des participants à la réunion du 25 novembre 2014

### DDTM du Pas-de-Calais

M. Stéphane ANSART, chargé de mission du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).  
Mme Emilie RENARD adjointe au chef du service eau et risques  
M. Jean-Paul GIBAUD, responsable unité études, risques et eau, coordination territoriale de l'Artois,  
M. Arnaud LEFEBVRE, chargé de mission territoriale du lensois, coordination territoriale de l'Artois,

### DDTM du Nord

Mme Caroline TROUVÉ, adjointe au chef de la délégation territoriale du Douaisis et du Cambrésis, en charge de l'environnement et de l'agriculture

### DREAL Nord – Pas-de-Calais

Mme Marie-Alexandrine VALERE, responsable service risques

### Sous-préfecture de Douai

Mme Élisabeth DANIELEWSKI, chef de bureau environnement

### Sous-préfecture de Lens

Mme Karine QUIGON, chef du bureau du développement du territoire  
Mme Béatrice MACIEJEWSKI, chargée de l'environnement

### Conseils Général du Pas-de-Calais,

M. Paul HURTAUX, directeur général adjoint

### Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Mme Laurence WATTIEZ, déléguée communautaire

### Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

M. Jean-Luc CARON, directeur général des services techniques  
M. Mathieu BREVIERE, responsable assainissement  
M. Stanislas SMURAGA, conseiller délégué eau et assainissement

### Communauté d'agglomération du Douaisis

M. Jean-Paul FONTAINE, vice-président

### Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais

Mme Sandrine BELLAND, chargée de mission trame verte et bleue – environnement

### Communes du département du Nord

Bauvin : Mme Martine PASQUIER, adjointe au maire  
Lauwin-Planque : M. Bernard OLIVIER, adjoint au maire

### Communes du département du Pas-de-Calais

Ablain-Saint-Nazaire : M. Eric SEVIN, Adjoint au maire  
Annay-sous-Lens : M. Alain LEGRIN, conseiller, délégué à la sécurité  
M. Claude VANDEN BORREN, conseiller, délégué à l'environnement et urbanisme  
Courrières : Mme Charlotte GESSON, Service urbanisme  
Courcelles-les-Lens : M. JJ WYRZYKOWSKI, adjoint au maire  
M. Ch. BIALON, directeur des services techniques

Fourges : M. André JAKUBOWSKI et M. Jean-Pierre THIRION, adjoints au maire  
Mme Anne-Christelle SCHULZ, service urbanisme

Estevelles : M. Frédéric DUFLOS, adjoint au maire, délégué à l'environnement

Evin-Malmaison : M. Daniel GOCZKOWSKI, maire

Fouquières-lès-Lens : M. Patrick DEKAERT, adjoint au maire  
M. Jean-Louis COLIN, responsable projets

Liévin : M. Jean-Bertrand MACQUART, adjoint au maire

Loos-en-Gohelle : M. Francis MARECHAL, adjoint au maire

Méricourt : M. Dominique OLIVIER chef de service urbanisme

Noyelles-Godault : M. Gérard BIZET, adjoint au maire  
Mme Maryse LAISNE, service urbanisme

Pont-à-Vendin : M. R. BATTAGLIA, conseiller municipal

Souchez : Mme Christine TOTH-PRUVOST, conseillère déléguée

**Excusés :**

M. le Président de la CLE SAGE Marque-Deûle,

M. le Président de la communauté de communes du Sud Pévèlois